



Demande d'indemnisation suite a acte medical (chirurgical)

Par **dordogneexp**, le **07/08/2012** à **08:53**

Bonjour,

En mai 2010 j'ai fait poser **3 IMPLANTS dentaires de Branemark en position mandibulaire** [fluo][fluo].

Le stomatologue a donc réalisé ce travail **(3200 euros non remboursé.)**[s][s]

Le chirurgien-dentiste a réalisé la prothèse **(4485,50 euros non remboursé.)**[b[s][s]]

Cela fait donc 2 ans.

Depuis c'est la galère ![s][s]

Jamais la PROTHESE n'a tenu correctement.[s][s]

De plus j'ai depuis une importante parodontopathie diffuse[fluo][fluo].[s][s]

Mon chirurgien-dentiste fait traîner (départ à la retraite fin 2012.)

Il m'annonce une solution (dans les 10.000€). Tout ce qui a été fait est inutile.

Perte sèche : 7685.50€.[fluo][fluo]

Bien que j'aie signé, à l'époque, des reconnaissances de faits possibles suite à la pose d'implants, ai-je un recours vers les assurances de ces 2 pratici[fluo][fluo]**ens ?**[s][s]

MERCI S'AVANCE POUR UN CONSEIL EVENTUEL.

Cordialement.

M.B.